

Fiche identité

Colles à carrelage

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17 065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

Selon la norme produit NF EN 12004-1 :

- Adhérence par traction en vue des classes de colles C1 C2 ; Adhérence par cisaillement en vue des classes d'adhésif D1 D2
- Caractéristiques additionnelles E (temps ouvert allongé), F (prise rapide), S1 (déformable), S2 (hautement déformable)

Avec un niveau de performance plus exigeant que la norme NF EN 12004-1:

- Pour les mortiers colles C1 et C2, aptitude au simple encollage (G) (optionnel)

Autres caractéristiques :

Emplois spécifiques pour les colles classées C2 :

- collage de carrelage : dans les locaux classés U4P4 et U4P4S ; en façade ; sur plancher rayonnant électrique
- adhérence : sur les chapes à base de sulfate de calcium ; sur anciens revêtements sans primaire en sols et murs intérieurs

Emplois spécifiques pour les adhésifs classés D2 :

- adhérence sur ancien revêtement fermé en murs intérieurs

Pour les mortiers à double taux de gachage (TG), classification et emplois spécifiques identiques obligatoires (sauf classe G).

Fourchette mini de 4% entre TG maxi de consistance normale et TG maxi de consistance fluide.

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

- professionnels qui réalisent le produit et / ou service,
- consommateurs, utilisateurs, prescripteurs,
- administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

	Admission	Surveillance Continue
Réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié : - Vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis - Vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non conformités et des réclamations clients - Supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant.	Oui	Oui Fréquence : 2 audits tous les 12 mois *

- (*) - La fréquence peut être allégée à 1 audit tous les 12 mois, sous réserve que :
+ les résultats des évaluations précédentes sont très satisfaisants

Cette fiche est une synthèse permettant d'éclairer rapidement tout prescripteur sur la portée et les modalités de la certification.

L'internaute reconnaît que l'analyse et l'interprétation qu'il fera de la présente fiche et que les décisions qu'il sera amené à prendre en considération de cette fiche relèveront de sa seule responsabilité. En conséquence, il s'interdira de rechercher la responsabilité du CSTB quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche et garantit le CSTB contre toute réclamation de tiers en raison de dommages qu'ils subiraient et qui découleraient de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche.